



Association des archivistes du Québec
Case postale 423
Sillery (Québec) Canada
G1T 2R8

COMMUNIQUÉ
(Pour publication immédiate)

15 novembre 2000

Le rapport Arpin: un premier pas vers la reconnaissance des archives?

L'Association des archivistes du Québec (AAQ) reçoit positivement le rapport final du Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, intitulé **Notre patrimoine, un présent du passé**, présenté hier par monsieur Roland Arpin lors d'une conférence de presse à Québec.

L'AAQ accueille avec plaisir une certaine reconnaissance dans le rapport de l'importance des archives dans le domaine du patrimoine culturel. Le rapport affirme, par exemple (p. 66), que, si les documents d'archives sont souvent modestes de facture et peu visibles comparés à d'autres types de patrimoine, ce sont eux pourtant, « qui permettent d'interpréter les bâtiments et les places publiques, les événements économiques et sociaux, qui leur donnent leur sens ». Le rapport reconnaît aussi que les Archives nationales du Québec devraient avoir « un statut qui les mettent sur le même pied que les grands organismes d'État (musées nationaux, Bibliothèque nationale et Grande Bibliothèque) ». Enfin, la 6^e recommandation du Groupe-conseil reconnaît « que les archives font partie intégrante du patrimoine québécois et en constitue une composante fondamentale ».

En outre, l'Association des archivistes du Québec est d'accord avec une autre affirmation du rapport, que « le temps semble venu de faire le point sur la gestion des archives publiques et parfois privées du Québec ».

Elle accueille positivement la principale recommandation du rapport touchant les archives, à savoir la formation d'un groupe de travail *ad hoc* qui aurait comme mandat de procéder « à une évaluation exhaustive des Archives nationales du Québec » et de certains domaines d'archives privées. L'Association espère qu'il s'agit là d'une porte d'entrée véritable vers une reconnaissance dans les faits – y compris le financement – de l'importance des archives. Cependant, si l'étude recommandée n'est pas menée à terme dans les plus brefs délais, la préservation et la communication des archives risquent de prendre encore plus de retard par rapport aux autres secteurs du patrimoine.

Fidèle à sa volonté d'être partie prenante aux décisions qui touchent la gestion du patrimoine, l'Association des archivistes du Québec souhaite participer pleinement à ce groupe de travail *ad hoc*. En outre, elle exhorte la ministre de la Culture et des Communications du Québec, madame Agnès Maltais, de faire de cette recommandation du rapport Arpin, une des premières priorités de la mise en œuvre du rapport.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec James Lambert au numéro (418) 656-2131, poste 6506 ou Marc Lacasse au numéro (514) 849-6561.